

RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIERAPPEL.

Le pique-nique de fin d'année est fixé pour cette année au 25 juin (mardi), tandis que la prochaine réunion trimestrielle est prévue pour le vendredi 13 septembre à 18 heures, salle polyvalente.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU BASKET-BALL

L'assemblée générale du basket se tiendra le dimanche 12 mai 1996 à 10 heures à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE.

Ordre du jour :

- Bilan de la saison ;
- Renouvellement du Bureau ;
- Remise des récompenses ;
- Pot de l'amitié.

Le Président  
Guy BRUZZONE



Dans la large boucle, harmonieusement,  
l'Issole devenue sage, coule paisiblement.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Cette année la société de chasse vient de réaliser un gros effort de repeuplement de gibier. Lièvres, lapins, perdreaux ont été lâchés sur tout le territoire de la Commune, mais ces efforts de repeuplement sont compromis par le fait de certains propriétaires de chiens qui laissent divaguer sciemment leurs animaux dans la nature.

A cet effet, je me permets de leur rappeler qu'en vertu de l'article 213 du code rural, les animaux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois, seront conduits à la fourrière et abattus si leur propriétaire reste inconnu et s'ils n'ont pas été réclamés par lui dans un délai de 4 jours. Dans le cas où ces animaux sont identifiés par le port d'un collier sur lequel figure le nom du propriétaire le délai est porté à 8 jours.

D'autre part, le fait de faire quêter un chien de chasse même tenu en laisse en période de fermeture de la chasse constitue un délit de « chasse en temps prohibé ».

A chacun de prendre ses responsabilités.

Le Président de la Société de Chasse

Monsieur ARNAUD

**NOTA :** De plus la verbalisation de ces infractions est du ressort des « Gardes Chasses » et des « Gardes Champêtres », mais non de la compétence des Gardiens de Police Municipale.

**S.O.V.A.P.A.J**

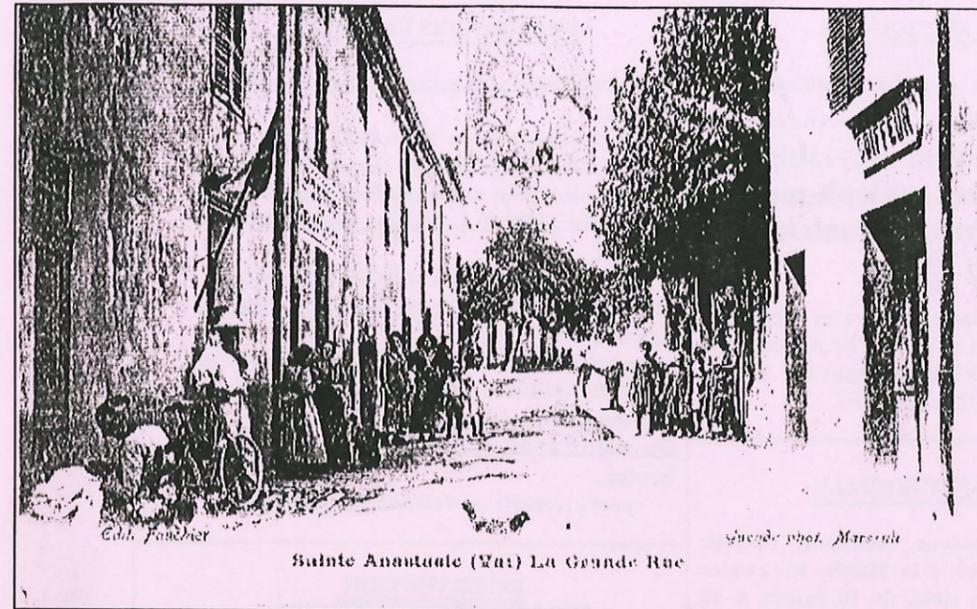
Société Varoise de

Parcs et Jardins

Etude - Création Espaces Verts  
Arrosage Automatique  
Elagage - Débroussaillage

"LES VIGNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92

# SAINTE-ANASTASIE



**BULLETIN  
MUNICIPAL**

**AVRIL 1996  
N°78**

## LE MOT DU MAIRE

Depuis bien des années, notre Fête Patronale a acquis une solide réputation d'hospitalité, de convivialité et de mesure.

Ancrée dans le village et nourrie de sa vie associative, la SAINT-JUST a longtemps exprimé cette richesse d'activités aussi diverses que le bal, le sport, le jeu, le spectacle ou le banquet champêtre.

Cependant, depuis plusieurs années, peut-être victime de son succès et du dynamisme de ses organisateurs bénévoles, nos festivités estivales ont, tout en prenant de l'ampleur et de coûteux décibels, perdu un peu de leur spontanéité et de leur originalité.

Profitant dans un même temps de l'espace exceptionnel et ombragé de la Place de la Gare, la Fête y a acquis une autonomie la déconnectant un peu du cœur du village, le privant ainsi, à la différence d'autres communes -et au prix d'une tranquillité relative- de toutes retombées économiques significatives.

Cela doit-il durer ?

C'est pourquoi, à l'heure où les programmes s'ébauchent et se chiffrent, j'ai pris le parti un peu délicat de poser, sans autorité ni impatience excessives la question du devenir souhaitable de nos festivités villageoises.

Car en toute hypothèse, ne faudrait-il pas que notre fête soit si bien proportionnée que l'embaras qui inévitablement en résulte ne dépasse point le plaisir que l'on puisse en tirer ?

Mais ceci est une autre histoire.

Jean-Pierre MORIN

## INFORMATIONS UTILES

### POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables s'adresser ou téléphoner à la Mairie au 94.69.64.40. **En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence, téléphoner au Gardien de Police Municipale : 94.72.27.82.**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique, Assistante Sociale, tient une permanence, à la Mairie, le premier vendredi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

### SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 01/05/96.....Dr CORBIER.....94.72.25.69.  
Le 05/05/96.....Dr HYBRAM.....94.28.33.17.  
Le 08/05/96.....Dr ASPE.....94.48.85.20.  
Le 12/05/96.....Dr AZUELOS.....94.78.32.67.  
Le 16/05/96.....Dr CHRISTIAN.....94.69.78.75.  
Le 19/05/96.....Dr BARIBAUD.....94.69.72.83.  
Le 27/05/96.....Dr BRAUN.....94.33.22.04.  
Le 28/05/96.....Dr BRAUN.....94.33.22.04.

### PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 04/05., 19 heures au samedi 11/05. 09 heures :

- appel préalable au 94.86.70.93. (Pharmacie de FORCALQUEIRET) ou au 94.07.08.08. (standard) pour une autre Pharmacie.

Du samedi 11/05 19 heures au samedi 18/05. 09 heures :

- appel préalable au 94.07.08.08. (standard).

Du samedi 18/05. 19 heures au samedi 25/05. 09 heures :

- appel préalable au 94.86.90.70. Pharmacie de LA ROQUEBRUSSANNE ou au 94.07.08.08. (standard) pour une autre Pharmacie.

Du samedi 25/05. 19 heures au samedi 08/06. 09 heures :

- appel préalable au 94.07.08.08. (standard).

### INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.  
puis numéro donné par répondeur.

### BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 30 avril 1996.

### CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage du camion vente PROVENCE OUTILLAGE au parking des Ferrages :  
• le jeudi 9 mai 1996.

### COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le Maire et le Conseil Municipal ont l'honneur de vous inviter à la Commémoration Officielle de la Victoire du 8 mai 1945.

- 10 heures 00 : départ du cortège (devant la Mairie)
- 10 heures 30 : cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)
- 10 heures 45 : apéritif au Bar des Amis.

### COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS

La Commission Extra-Municipale des Sports et Loisirs se réunira le 3 mai à 18 heures à la salle polyvalente.

#### Ordre du jour :

- Examen des demandes de subventions pour les clubs retardataires.
- Programme d'activités sportives et des festivités estivales.

### BOURSE VAROISE AUX JOUETS ANCIENS

Cette manifestation, organisée pour la seconde fois par la Mairie, a lieu cette année le dimanche 5 mai, de 9 heures à 19 heures, à la salle polyvalente.

Elle doit permettre à toutes les personnes intéressées d'acheter, de vendre, d'échanger ou simplement d'exposer tous les jouets de notre enfance (jusqu'en 1960 environ) : poupées, ours en peluche bien sûr, mais aussi voitures, chevaux, meubles, etc...

Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au 94.72.23.34 ou au 94.69.64.40 (Mairie).

### QUI A PERDU ?

.... une petite chienne noire et blanche, un peu frisée, collier rouge, genre épagneul sprinter.  
Tél. Au 94.72.24.34.

### NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous informer de la naissance de REUTER Kevin, né le 15 avril. Toutes nos félicitations aux parents.

### DÉCÈS

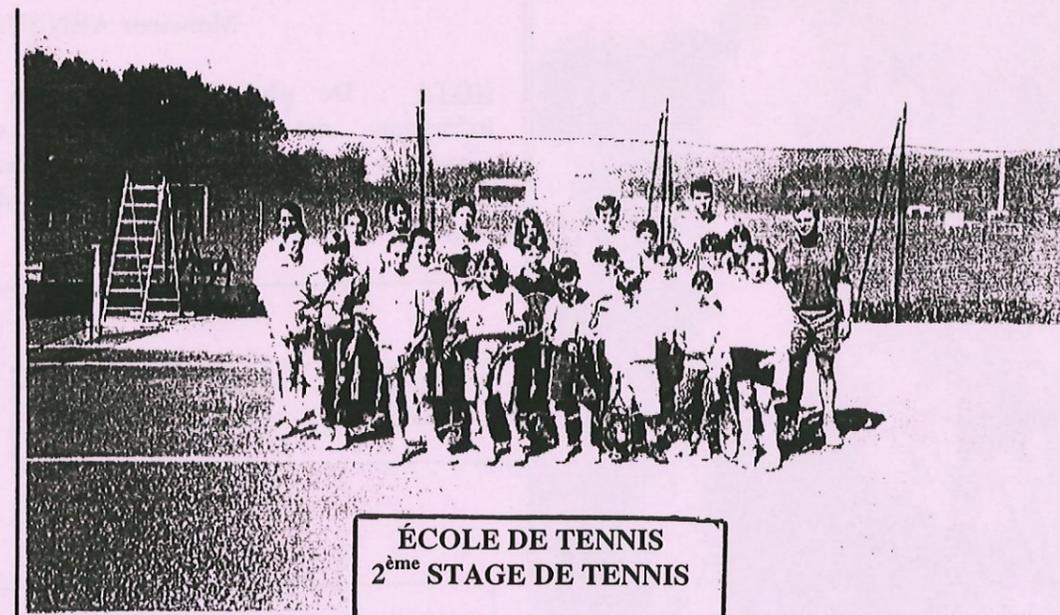
Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur FAVARETO, survenu le 8 avril et du décès de Monsieur GILLONE, survenu le 12 avril.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

### REMERCIEMENTS

Madame FAVARETO remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Monsieur FAVARETO.

## LA VIE ASSOCIATIVE



ÉCOLE DE TENNIS  
2<sup>ème</sup> STAGE DE TENNIS

C'est une vingtaine d'enfants qui ont participé au 2<sup>ème</sup> stage de l'école de tennis de SAINTE-ANASTASIE.

Encadrés par leur professeur Monsieur VEZIANO Jean-Patrick et Anthony MARTINEZ, éducateur, les enfants se sont adonnés à leur passion pendant 5 jours et ce 2 heures par jour.

Des progrès constants ont été enregistrés et tous étaient déçus que le stage passe si vite. Vu le succès obtenu, un 3<sup>ème</sup> stage se fera certainement en juillet et en août. Affaire à suivre...

A noter aussi la 1<sup>ère</sup> rencontre inter-village : GAREOULT/SAINTE-ANASTASIE le 24/04/96.

MAGISTER DIXIT...

« Les amoureux fervents et les savants austères  
aiment également, dans leur mûre saison,  
les chats, profonds et doux, orgueil de la maison  
qui comme eux sont frileux, et comme eux  
sédentaires ».

Sans avoir le talent de Charles Baudelaire  
J'aime les chats, furtifs et fiers, qui viennent,  
vont,  
Mais le monde moderne et sa vitesse en ont  
Déjà trucidé deux, rue Général de Guerre.

Près du numéro cinq, c'est là que je me terre  
Avec les trois restants, l'épouse et le garçon.

Ayons une pensée pour eux, nous qui passons  
Dans un vrombissement de moteur en colère.

Antoine SIMON

MESSAGE DU SECOURS CATHOLIQUE

Depuis plusieurs années le Secours Catholique  
organise des vacances en famille pour des  
enfants de 4 à 11 ans.

Nous recherchons, dans le Var, des familles  
susceptibles d'accueillir des enfants des Hautes-  
Alpes.

Pour tous ces enfants, le mot « vacances »  
n'évoque rien ou presque rien. Certaines  
familles peuvent leur apporter un peu de  
bonheur, un peu d'évasion...

Si vous êtes intéressés et pensez pouvoir  
accueillir un ou deux enfants ou si vous désirez  
vous renseigner, téléphonez au 94.92.93.41.

La Présidente

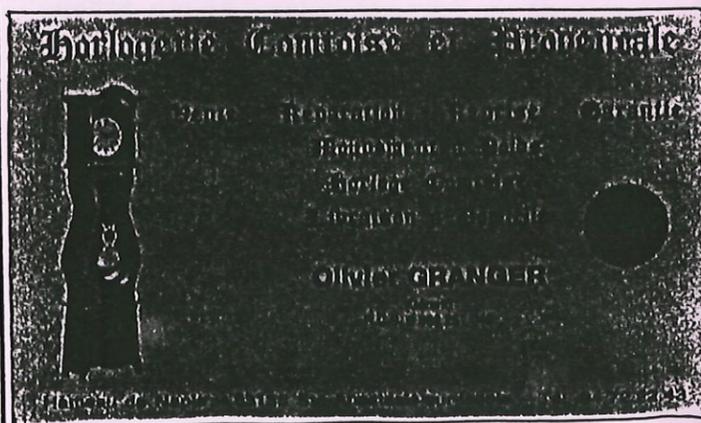
LA CHAMBRE DES MÉTIERS DU VAR  
DANS NOTRE VILLAGE

C'est accompagnés de leur professeur de sport  
« Monsieur VEZIANO Jean-Patrick » bien  
connu dans le village, que les apprentis du  
C.F.A. de GIENS ont visité le village.

Ils ont effectué une randonnée à St Quinis et  
tous ces jeunes élèves ont été ravis de leur  
journée.

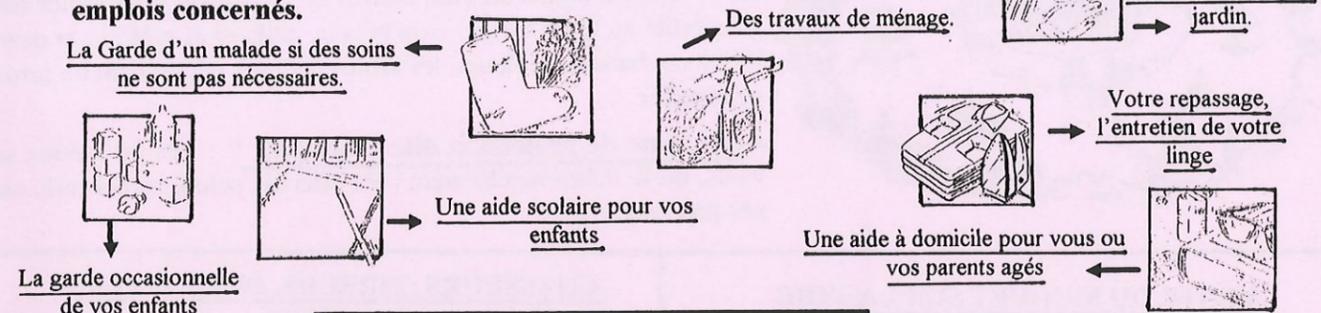
FÊTE DE LA MUSIQUE

Elle aura lieu probablement cette année le  
mercredi 19 juin à 18 heures (salle polyvalente).  
Les musiciens du village qui désireraient se  
produire à cette occasion sont invités à se faire  
connaître en Mairie.

LE CHEQUE EMPLOI SERVICECe que vous pouvez régler avec le chèque emploi service :

Il a été conçu pour vous permettre de régler en toute simplicité les salaires des personnes que vous employez dans le cadre des « emplois familiaux ».

Quelques exemples permettent de mieux comprendre quels sont les emplois concernés.



...et de manière générale, tous les emplois qui relèvent de la convention des employés de maison.

Ce que vous ne pouvez pas régler :

- Des tâches qui ne seraient pas « familiales », mais liées à votre activité professionnelle, du secrétariat par exemple.
- Une garde d'enfant pour laquelle vous bénéficiez déjà de l'Aged (allocation pour la garde d'enfant à domicile).
- Une employée au pair.

- Des personnes employées pour des services relatifs à la réfection ou à l'aménagement de locaux d'habitation, l'installation ou le dépannage d'équipements domestiques. Ces emplois doivent être déclarés sous la forme traditionnelle à l'Urssaf de votre domicile.

URBANISME

Il est constaté depuis quelque temps un non-respect de la procédure du droit de construire. En effet, quelques propriétaires -fort peu nombreux heureusement- entreprennent sans aucune autorisation des travaux tels que :

- construction de piscines, d'abris de voitures ou de jardin, de clôtures en grillage ou en murs pleins, de vérandas, de terrasses couvertes ou non, changement de destination de locaux (par exemple garage transformé en pièce habitable), puis viennent ensuite en Mairie, la plupart du temps sur invitation, régulariser leur situation

vis-à-vis du Code de l'Urbanisme.

Nous rappelons à nouveau que tout ouvrage, de quelque nature qu'il soit, doit donner lieu à une autorisation préalable, à sa réalisation.

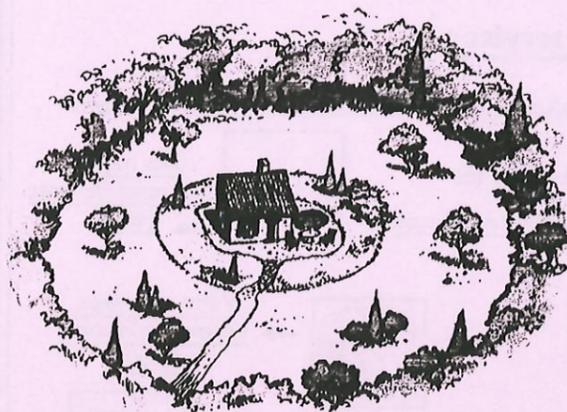
Cette disposition résulte du Code de l'Urbanisme qui est à la construction ce que le Code de la Route est à la circulation routière. Les infractions, par contre, ne sont pas sanctionnées de façon identique mais peuvent entraîner, sur décision judiciaire, l'obligation de démolition de l'ouvrage.

REPRISE DE L'OPÉRATION  
VEGA/O.N.F./COMMUNE

L'équipe de débroussaillage débutera son nouveau chantier de débroussaillage sur la Commune le 2 mai 1996.

Ces travaux réalisés avec l'accord des propriétaires comprendront notamment le débroussaillage du Vallon des Vaux, du Vallon de Trumian, de la Grande Vigne...

## Avez-vous bien débroussaillé ?



Par ailleurs, la loi stipule un débroussaillage de 50 m autour de la maison\* dans lesquels il serait opportun de distinguer :

- **Une zone de "haute protection"** : Les 20 premiers mètres à partir de la maison où le débroussaillage sera sévère; ne laisser aucun arbre à moins de cinq mètres de la maison pour éviter toute possibilité au feu d'arriver trop près de celle-ci et préférer le gazon, les plates-bandes de fleurs, les arbres fruitiers nécessitant un arrosage régulier.
- **Une zone de protection dite "normale"** : Les 30 mètres suivants, où le débroussaillage sera effectué selon les conseils donnés précédemment.

### VENTE DU MUGUET SUR LA VOIE PUBLIQUE A L'OCCASION DU 1<sup>ER</sup> MAI

Monsieur le Préfet du Var vient de nous rappeler par lettre du 18 avril, la réglementation concernant la vente sauvage de « brins de muguet ».

N'est donc autorisé à cette occasion que la vente par :

- les commerçants non sédentaires, possesseurs des titres suivants : carte d'identité de commerçants non sédentaires, livret spécial de circulation,
- les commerçants sédentaires, possesseurs d'une carte à jour de leur immatriculation au registre du commerce précisant l'exercice de la vente par ambulance,
- les producteurs, sous réserve expresse qu'ils ne commercialisent que leur propre production.

### SERVICE NATIONAL

Le gouvernement conduit actuellement une enquête nationale sur le devenir du système de défense de la France et sur le service national.

Dans ce cadre, il est demandé aux Maires d'organiser au sein de leur Commune, un débat ou une consultation de leurs administrés.

Le gouvernement tirera ensuite les conclusions des résultats de cette consultation.

Afin de recueillir vos avis, un registre a été ouvert à la Mairie où, après avoir consulté un dossier sur ce sujet, il vous sera possible d'indiquer vos suggestions et vos observations personnelles.

### CHASSEURS, TIREURS, DÉTENTEURS D'ARMES

Une nouvelle réglementation sur les armes entre en vigueur.

#### Qui est concerné ?

Les chasseurs, les tireurs sportifs, les détenteurs d'armes, les amateurs d'armes, les mineurs.

#### Pourquoi ?

La nouvelle réglementation française applique la directive européenne sur les armes du 18 juin 1991 relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes.

Ces nouvelles dispositions découlent d'un long travail conduit par plusieurs ministères avec le concours de représentants des professionnels de l'arme, ainsi que des usagers.

#### Quelles sont les nouvelles règles.

1. L'autorisation d'acquisition et de détention d'arme. Des armes auparavant en vente libre sont soumises à une autorisation donnée par la Préfecture de votre domicile.
2. La déclaration d'acquisition et de détention d'arme. La plupart des autres armes, y compris celles que vous détenez actuellement, doivent être désormais déclarées à la Préfecture, ou à la Sous-Préfecture ou au Commissariat de Police ou à la Brigade de Gendarmerie.
3. Les interdictions. Le port de certaines armes est interdit ainsi que leur transport sans motif légitime.
4. Les sanctions. Le non respect de la nouvelle réglementation entraîne des sanctions pénales dont la confiscation de l'arme.

Pour tout renseignement, adressez-vous à la Gendarmerie de LA ROQUEBRUSSANNE ou à la Mairie.

Bonheur de se retrouver.



... et quelques larmes.



## LA VIE AU VILLAGE

SAINTE-ANASTASIE LE 24 AVRIL 1996  
LA PROVENCE EN QUESTION

Pour la première fois, une conférence s'est tenue dans notre salle polyvalente, donnée par Monsieur Alfred GAUTIER, Maire du VAL, conférence dont le sujet était déjà tout un programme : La Provence, son histoire, son développement économique.

Durant plus d'une heure, Monsieur GAUTIER parla de sa Provence natale, de son histoire d'abord, depuis plusieurs millénaires avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

A travers les connaissances précises, nombreuses et claires qu'il énonça, il dégagait en particulier cette idée de la continuité de la

Provence, qui, au-delà des changements de gouvernements et de régimes, malgré le temps qui passe, malgré les apports des temps modernes (exploitation de la bauxite, tourisme...) conserva les mêmes cultures (céréales, vignes, puis oliviers), le même élevage (moutons) et, sans nul doute, le même esprit, les mêmes traditions.

Une très belle conférence, grâce à l'érudition, à la sensibilité de Monsieur GAUTIER, et, perceptible tout au long de son exposé, à l'amour qui l'anime envers son pays, cette province qui reste, Dieu merci, « pas comme les autres ».

**Entreprise Eric CODONNEL**

Terrassements - Travaux publics  
Piscines - Fosses Septiques

3 rue des Goustaouts  
83136 Ste Anastasie



94.72.24.63 ou 94.72.23.12

SIRET : 39204965600011

**TRAVAUX RÉALISÉS  
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL  
DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1996**

**Chemin des Vignarets, Issole, Pré de la Font, un ensemble exceptionnel qui mérite une attention particulière.**



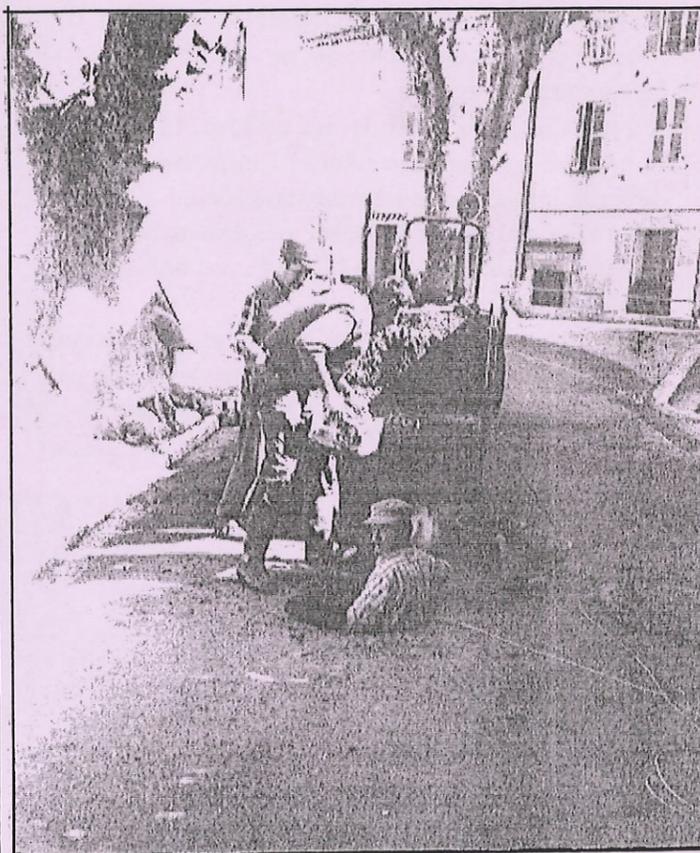
**Débroussaillage de la partie du Pré de la Font en contrebas de la rue A. Daudet. Un travail important et intéressant qui révèle à la plupart des habitants un relief inconnu jusqu'alors.**

Réfection de la lampisterie qui sera remise à la disposition de l'Association des Jeunes de SAINTE-ANASTASIE sous la responsabilité d'un adulte.

Transfert des archives de l'ancienne à la nouvelle Mairie. Réinstallation des anciennes échelles de rangement.

Achèvement de l'aménagement du deuxième étage de la Mairie en 3 bureaux et 1 petite salle de réunion.

Installation d'un extracteur de grande puissance dans la salle « est » de l'école maternelle. L'impossibilité de réaliser une aération naturelle à cause de la répartition des locaux oblige à recourir à un autre moyen qui devrait donner satisfaction.



**Réparation du canal d'arrosage par le Syndicat des Arrosants.**

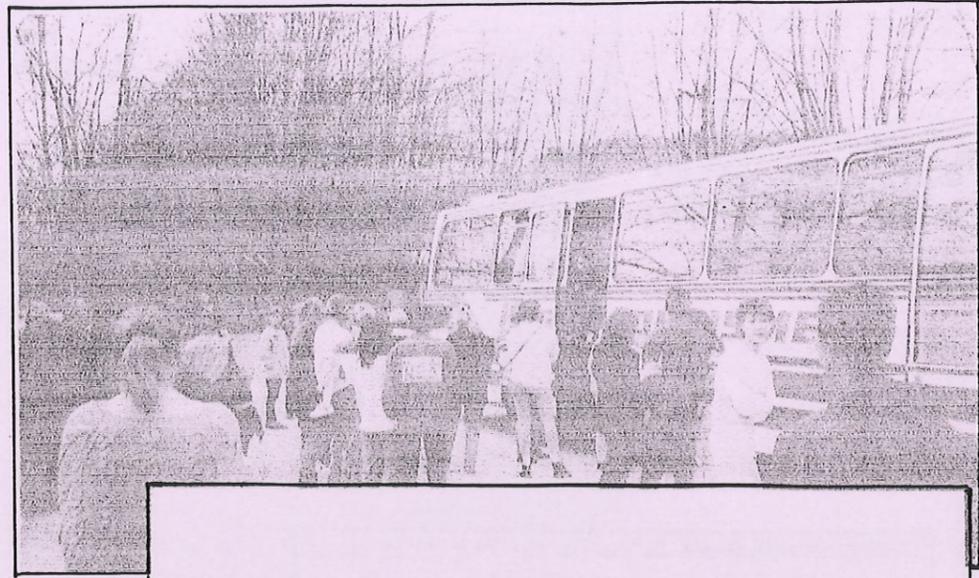
**LA VAROISE DE SERVICES**

**Entretien - Réparation  
Tous Corps d'État  
Débroussaillage - Élagage  
Tél. 94.72.20.81  
94.72.27.61.**

DEUX CLASSES DE SAINTE-ANASTASIE  
SONT PARTIES UNE SEMAINE  
EN CLASSE DE DECOUVERTE  
AU COL TURINI

**Le départ se fit sans romantisme.**

**Au retour, émotion, effusion, joie... voix blanche.**

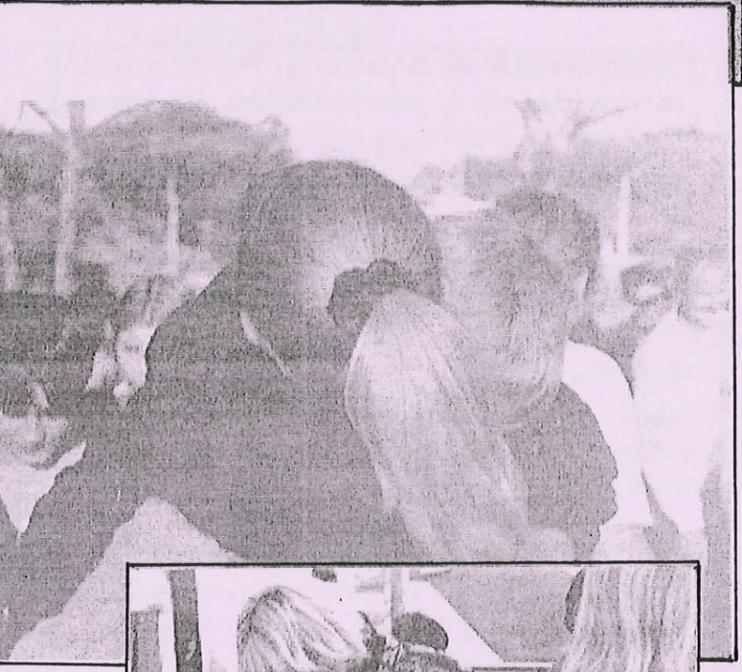


Elles étaient accueillies dans le grand chalet de l'association « Loisirs-Séjours-Côte-d'Azur » et encadrées par leurs institutrices, Mmes PHILIBERT, DAVID, CORDINA, assistées de Mme PRESEAU, ainsi qu'un directeur et 3 animateurs du centre.

A 1600 mètres d'altitude, les enfants ont trouvé la neige et en ont bien profité : luge, boules, ski de fond, igloo, sortie en raquettes etc...

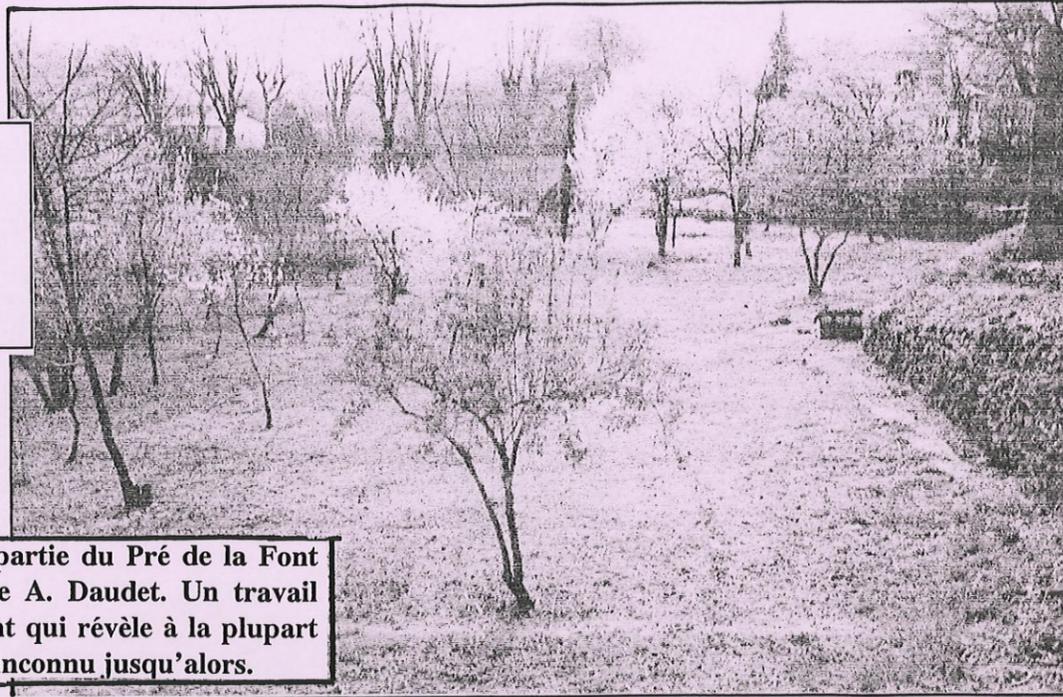
Découverte aussi de la forêt : reconnaissance des arbres avec les gardes de l'O.N.F., recherche des traces d'animaux.

Les enfants sont revenus ravis et préparent activement une exposition relatant leur séjour pour le samedi matin 4 mai à l'école maternelle.



**TRAVAUX RÉALISÉS  
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL  
DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1996**

**Chemin des Vignarets, Issole, Pré de la Font, un ensemble exceptionnel qui mérite une attention particulière.**



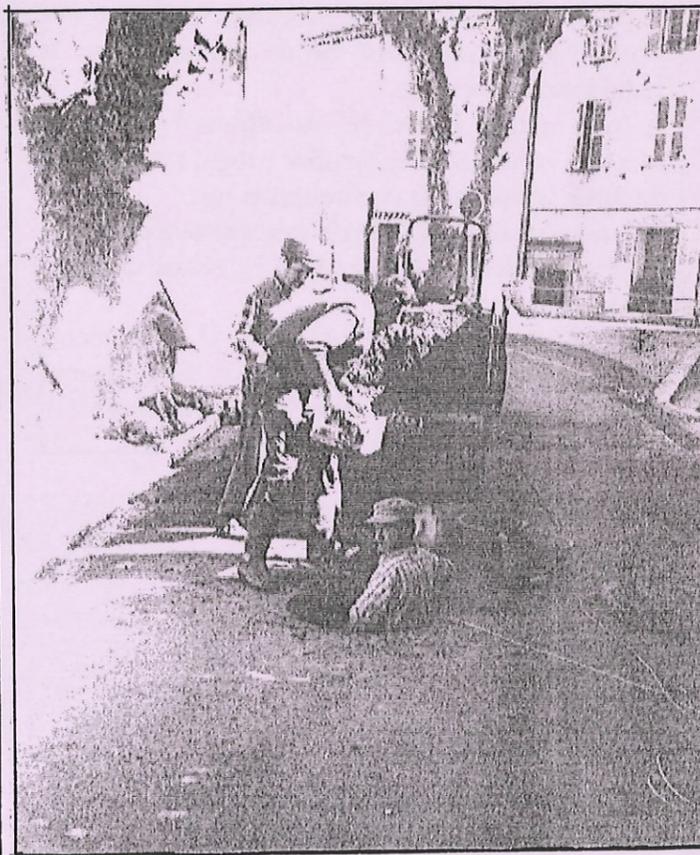
**Débroussaillage de la partie du Pré de la Font en contrebas de la rue A. Daudet. Un travail important et intéressant qui révèle à la plupart des habitants un relief inconnu jusqu'alors.**

**Réfection de la lampisterie qui sera remise à la disposition de l'Association des Jeunes de SAINTE-ANASTASIE sous la responsabilité d'un adulte.**

**Transfert des archives de l'ancienne à la nouvelle Mairie. Réinstallation des anciennes échelles de rangement.**

**Achèvement de l'aménagement du deuxième étage de la Mairie en 3 bureaux et 1 petite salle de réunion.**

**Installation d'un extracteur de grande puissance dans la salle « est » de l'école maternelle. L'impossibilité de réaliser une aération naturelle à cause de la répartition des locaux oblige à recourir à un autre moyen qui devrait donner satisfaction.**



**Réparation du canal d'arrosage par le Syndicat des Arrosants.**

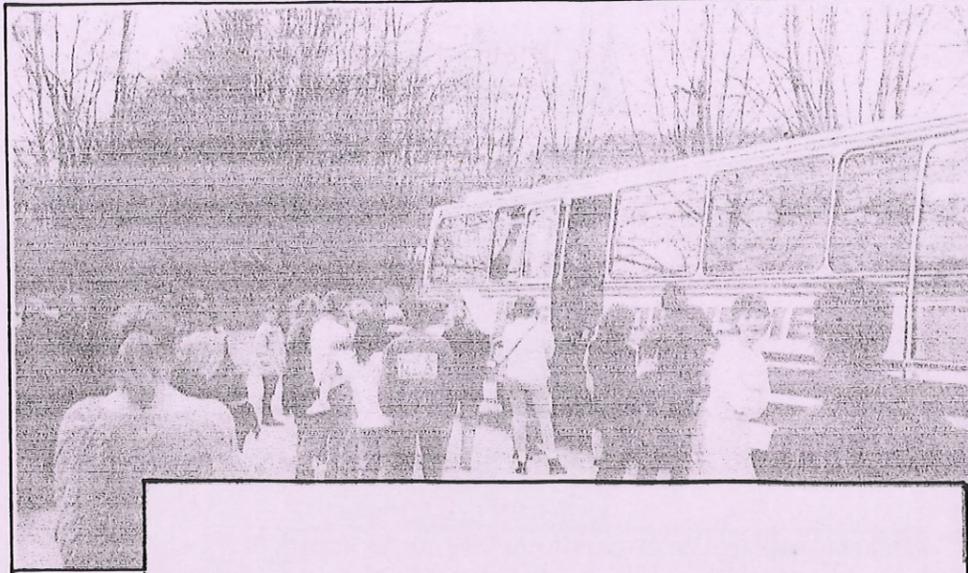
**LA VAROISE DE SERVICES**

**Entretien - Réparation  
Tous Corps d'État  
Débroussaillage - Élagage  
Tél. 94.72.20.81  
94.72.27.61.**

DEUX CLASSES DE SAINTE-ANASTASIE  
SONT PARTIES UNE SEMAINE  
EN CLASSE DE DÉCOUVERTE  
AU COL TURINI

**Le départ se fit sans romantisme.**

**Au retour, émotion, effusion, joie... voix blanche.**



Elles étaient accueillies dans le grand chalet de l'association « Loisirs-Séjours-Côte-d'Azur » et encadrées par leurs institutrices, Mmes PHILIBERT, DAVID, CORDINA, assistées de Mme PRESEAU, ainsi qu'un directeur et 3 animateurs du centre.

A 1600 mètres d'altitude, les enfants ont trouvé la neige et en ont bien profité : luge, boules, ski de fond, igloo, sortie en raquettes etc...

Découverte aussi de la forêt : reconnaissance des arbres avec les gardes de l'O.N.F., recherche des traces d'animaux.

Les enfants sont revenus ravis et préparent activement une exposition relatant leur séjour pour le samedi matin 4 mai à l'école maternelle.

